

**Procès-Verbal de l'Assemblée des Délégués du 23 mai 2024 à 20h00
à la salle polyvalente à Autigny**

Présences et excusés selon listes annexées

1. Souhaits de bienvenue :

Le Président, M. Georges Python ouvre l'Assemblée des Délégués de l'ABVGN à 20h à la salle polyvalente à Autigny. Il adresse son cordial salut à toute l'Assemblée, à M. Willy Schorderet Président de l'AIMPGPS ainsi qu'à la presse.

En introduction la parole est cédée à Mme la Syndique d'Autigny Mme Dominique Haller. Elle nous fait un historique de sa commune et nous informe de son évolution. Par la même occasion, elle souhaite la bienvenue à l'Assemblée de l'ABVGN dans sa commune.

2. Constitution de l'assemblée :

Les membres ont été invités à télécharger la convocation, le tractanda et les annexes sur le portail internet de l'ABVGN. L'ordre du jour a également été publié dans la Feuille Officielle n°18. Aucune remarque n'est émise sur la convocation de l'Assemblée.

Le scrutateur nommé pour la soirée est M. Rumo de la commune de Gibloux. Toutes les communes sont représentées valablement pour les délibérations.

Mme La Préfète de la Sarine Lise-Marie Graden, M. Le Préfet de la Glâne Valentin Bard et M. le Préfet de la Gruyère Vincent Bosson se sont excusés de ne pouvoir être présents à cette assemblée. M. Eric Mennel, chef de service au SEn s'est excusé également et est remplacé par son collaborateur M. Jonathan Dorthe.

3. Approbation du PV de l'assemblée du 16 novembre 2023 :

Aucune remarque n'est émise sur le dernier PV. Il est ainsi accepté à l'unanimité par les délégués à main levée et en donne décharge au CODIR et à la secrétaire, avec les remerciements.

4. Comptes 2023 :

Les comptes ne sont pas relus étant donné qu'ils ont été distribués avec la convocation de cette Assemblée.

4.1 Compte de résultats ;

Les charges 2023 se sont montées à CHF 39'298.60 budgétisées à CHF 60'000.-

4.2 Compte des investissements ;

Les investissements se sont montés à CHF 179'840,15 budgétisés à CHF 363'600.-. Une partie des investissements prévus en 2023 sont reportés à 2024.

Les frais bancaires et intérêts passifs des engagements à long terme ont été comptabilisés dans ce poste alors qu'ils doivent figurer dans le compte de résultats. Le changement sera effectué pour le prochain exercice.

Aucune question sur les comptes n'est exprimée.

4.3 Rapport de la commission financière ;

M. Thierry Schmid, Président de la commission financière lit son rapport et souligne deux points ;

a) Compte des investissements : seul un montant de CHF 179'840,15 a été utilisé sur l'exercice 2023 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 363'600.-, une part importante des investissements

prévus sera donc réalisée sur l'exercice 2024.

b) le comité a choisi de faire couvrir les frais bancaires et intérêts financiers, chaque année, par la facturation aux communes. La commission approuve cette manière de procéder.

La commission financière a préavisé les comptes 2023 (Investissements, résultats et bilan) favorablement à l'unanimité de ses membres et recommande de les accepter tels que soumis ce soir.

Une copie du PV de la séance de la COFI du 08.05.2024 est publiée sur le site internet de l'ABVGN, dans la rubrique des annexes.

4.4 Rapport de l'organe de révision ;

M. Daniel Bard fait ensuite la lecture du rapport de l'organe de révision, rédigé par Mme Décoppet de la Fiduciaire Butty SA.

La révision a été faite conformément à la loi et ne constate aucune déficience. Selon appréciation, les comptes annuels 2023 sont conformes. L'organe de révision recommande d'accepter les comptes 2023.

4.5 Approbation du compte de résultats et du compte des investissements 2023 ;

L'Assemblée des délégué-e-s approuve les comptes 2023, par main levée, à l'unanimité et en donne décharge au CODIR et la secrétaire-caissière.

L'Assemblée des délégués-e-s approuve les comptes des investissements 2023, par main levée, à l'unanimité et en donne décharge au CODIR et à la secrétaire-caissière.

5. Informations sur le mandat du SEn attribué au bureau RIBI SA, au profit du BV ABVGN :

La parole est cédée à M. Jonathan Dorthe qui explique à l'Assemblée le cahier des charges attribué au bureau RIBI SA soit :

- **Pénurie d'électricité (cartographie et évaluation des installations) :**
 - sur la base des données disponibles, cartographie effectuée
 - Notice technique avec synthèse des résultats (diverses rencontres avec les exploitants des STEPs, Groupe E...)
 - Fiches synthétiques disponibles pour les ouvrages avec plan d'action
 - Méthodologie d'évaluation des ouvrages avec 3 critères principaux (écologique, électrique, hydraulique) et un barème à 3 niveaux (faible, moyen, élevé)

Concernant les STEP de Romont et d'Autigny, il résume les situations ainsi :

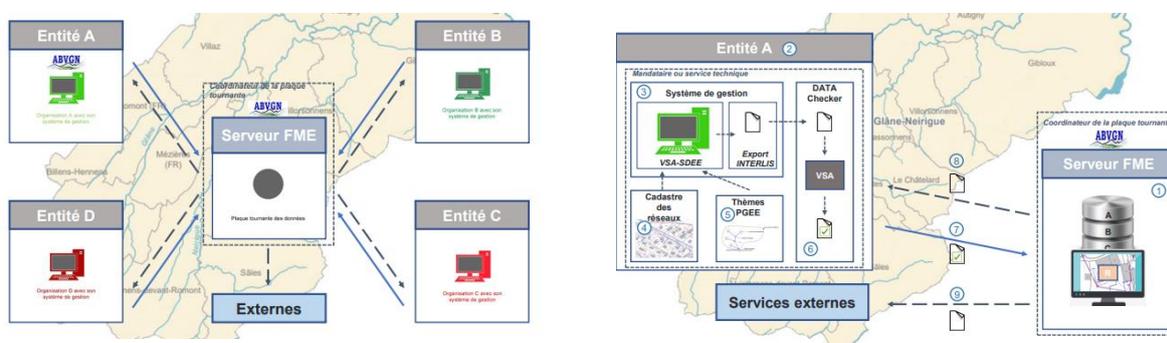
STEP de Romont:
➤ Raccordée sur le transformateur MT/BT de Romont.
➤ Pas d'exception de délestage (< 80 % de la consommation).
Solution techniques possibles :
➤ Remplacement du transformateur MT/BT de Romont.
➤ Pose d'une télécommande MT/BT à la STEP.

STEP d'Autigny:
➤ Raccordée sur le transformateur MT/BT de Farvagny.
➤ Pas d'exception de délestage (< 80 % de la consommation).
Solution techniques possibles :
➤ Modifications pour groupe électrogène (déjà réalisées).
➤ Nouveau raccordement depuis Farvagny (5km, CHF 1'000'000).

Il relève que beaucoup d'attributs sont encore manquants et donc l'impossibilité d'évaluer tous les ouvrages du bassin versant Glâne-Neirigue. Il faut donc compléter les données des ouvrages pour terminer leur évaluation. Il faut également « garder en tête » les solutions techniques possibles pour les futures installations.

- **Cahier des charges PGEEr1**
Un cahier des charges PGEEr1 avec des améliorations pour le volet urbain du plan directeur de bassin versant (PDBV) de l'ABVGN et dans un contexte de régionalisation de l'épuration Romont-Autigny a été proposé. Toutefois, il devra également répondre aux exigences du cahier des charges établi par la nouvelle directive du VSA « Guide du PGEE », qui est actuellement en cours d'adaptation, suite à la consultation.

- **Gestion des données**
 - Analyse du document de base (VSA, 2020)
 - Analyse des données existantes du réseau intercommunal ABVGN
 - Analyse des informations existantes sur la gestion des données (SEn, 2021)
 - Rencontre avec un bureau spécialisé dans la gestion des données et les processus de transfert (import, export, VSA-checker...)
 - Proposition d'un modèle de gestion des données adapté au contexte de l'ABVGN dans le format INTERLIS selon les schémas suivants :



L'ABVGN sera traitée comme une commune et également « maîtresse » de la plateforme.

La fin de la présentation de M. Dorthe se termine par une rubrique « questions ».

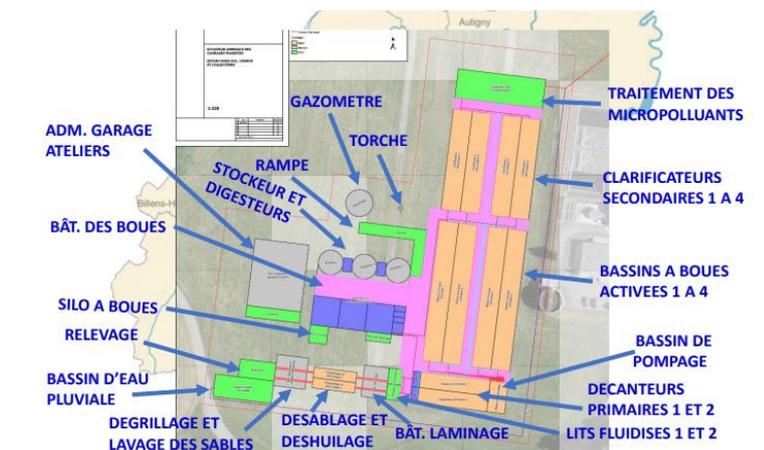
M. Thomas Oberson demande s'il faut que le PGEEr1 soit achevé pour la mise à l'enquête préliminaire. Non pour la mise à l'enquête préliminaire. Par contre, il devra impérativement être inclus lors de la mise à l'enquête.

Le Président remercie ensuite M. Jonathan Dorthe pour son rapport.

6. Informations sur les études en cours concernant la future Step régionale :

A la suite de diverses études* de situation effectuées par le bureau Archam et transmises à toutes les instances cantonales et fédérales nécessaires, l'implémentation de la nouvelle STEP sera faite sur le terrain à côté de l'ancienne STEP à Autigny.
* études faites : analyse de chaque proposition d'implémentation, analyse des zones alluviales, des instabilités et des crues. Sondage voire même carottage du terrain effectué par Biols-conseils. Etc.

Les chefs d'exploitations ont été sollicités pour leurs visions pragmatiques, leurs besoins et expériences pour définir les conditions d'exploitation adéquates d'une nouvelle STEP. Ils sont sur le terrain et connaissent très bien les exigences du travail. Une réflexion sur la circulation des eaux au sein de la future STEP a été émise ainsi que toute circulation avec les véhicules nécessaires et autres...

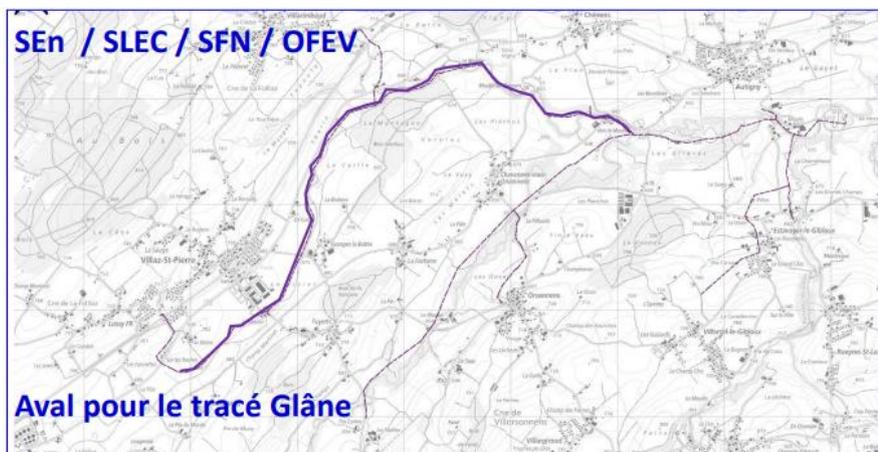


Une nouvelle route avec un nouveau pont sont proposés pour l'accès à la future STEP par logique du terrain. L'idée est également de créer un nouveau collecteur ne passant pas dans le lit de la Glâne, comme l'actuel.

La STEP actuelle restera en fonction durant toute la durée des travaux et devra continuer d'accomplir son service.

7. Informations sur les études en cours pour le collecteur Romont-Autigny ;

Après diverses séances avec l'état et la confédération, la décision de la construction d'un collecteur suivant la Glâne a été prise, pour éviter les zones alluviales et les rivières.



M. Georges Python remarque également que le Groupe E sera informé des travaux pour le nouveau collecteur afin de « rassembler » les travaux et limiter des frais. Comme mentionné ci-haut, il faut sortir le collecteur du lit de la Glâne.

8. Informations concernant 3 Associations en 1 ;

Le CODIR travaille sur les 3 associations actuelles pour n'en faire qu'une pour faciliter le travail et la compréhension des citoyens. Actuellement, il y a 3 statuts avec 3 clés de répartition.

Le CODIR a visité le ARA-Seeland Süd pour parler des démarches, des difficultés rencontrées lors de la fusion d'associations de la sorte. ARA-Seeland Süd a repris le mandat des autres associations. Elle transforme, agrandit la station de Morat et y construit un nouveau bâtiment. Les membres rencontrés ont relevé l'importance des points suivants :

1. La communication est capitale (avec les délégués, les communes et surtout les citoyens)
2. Ils ont engagé un « super-ingénieur » qui coach le BAMO. Il s'appuie sur cette personne avec ses connaissances techniques et ses expériences dans le domaine des STEPS

Le CODIR de l'ABVGN a trouvé cette séance très constructive et remarque toute l'importance de ce projet. Il va travailler à la préparation d'un message et de documents pour les Assemblées communales de l'automne 2025 afin d'assouvir l'objectif d'une fusion au 1^{er} janvier 2026.

Ce jour, M. Georges Python a également contacté les membres fondateurs de l'ABVH (bassin versant haute-gruyère) ainsi que ceux de Payerne-Lucens qui sont dans le même processus.

9. Informations concernant la reprise du mandat de l'entreprise d'endiguement de la Glâne ;

La météo défavorable de ce printemps a soulevé plusieurs problèmes d'endiguement de la Glâne. MM. Georges Python et Nicolas Losey se sont rendus sur place et ont fait les constatations suivantes :

- L'élagage des arbres sur les berges des ruisseaux n'est pas toujours fait correctement
- Les drainages dans la zone de la Praly (fond de Mézières) sont bouchés.
- Les rivières sont encombrées d'arbres, de bois morts, de palettes et autres...

Suite à ces constatations, le CODIR a invité MM. Joerin et Fahrni du SEn lors de la séance du 25.04.2024, pour une mise au clair des tâches à effectuer. Selon le SEn et la loi sur les eaux, les rivières peuvent « ronger » les berges de 10m de chaque côté.

Afin d'éviter des dégâts supplémentaires, le CODIR a mandaté des entreprises pour pallier aux nécessités les plus urgentes. Chaque cas sera ensuite revu avec le SEn.

10. Divers / Questions ;

Aucune remarque ou question n'est émise.

11. Clôture de l'assemblée.

M. le Président remercie toutes et tous pour la confiance témoignée au CODIR. Il remercie également le Service de l'Environnement, les communes, les membres de la commission financière, les membres de l'Assemblée de délégué-e-s et la secrétaire-caissière pour leur bonne collaboration.

Le Président clôt l'Assemblée à 21h05 et remercie toutes les personnes présentes ainsi que la commune d'Autigny pour son accueil et l'agape qui suivra.

M. Daniel Bard, Vice-Président de l'ABVGN remercie à son tour Georges Python pour son investissement et tout son travail au sein de l'Association durant toute l'année.

Orsonnens, le 26.05.2024

Secrétaire – caissière



Marie-Eve Bifrare

Annexes : Listes des présences
PV séance - commission financière